



Bulletin municipal d'Antoingt

Janvier 2019

Tout au long de ce mois de janvier, nos salutations s'accompagnent de vœux de bonne année.

Alors, à toutes et à tous je présente, en mon nom propre et au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour 2109. Santé, joie, prospérité, amitié, solidarité, gaité.

Pourtant, je ne peux pas ignorer que 2018 se termine et que 2019 commence par une crise sociale et politique qui nous touche profondément. Elle dépasse les compétences de la maire d'Antoingt. Mais il faudrait être sourd pour ne pas entendre, à travers ce mouvement, ce que nos concitoyens ressentent et expriment.

Ils s'élèvent contre une situation qu'ils jugent particulièrement injuste pour la ruralité :

- Des offres d'emploi contraignant à des déplacements onéreux, grevant des salaires peu rémunérateurs,
- Un isolement bien loin d'être compensé par une communication dématérialisée et impersonnelle,
- Des services publics qui s'éloignent et ne pérennisent plus le tissu social, solidaire et convivial,
- Des communautés de collectivités de plus en plus grandes qui renforcent l'anonymat des élus et éloignent les citoyens des centres de décision.

Dans le cadre de l'association des maires ruraux, j'ai ouvert à la mairie un cahier de doléances et de propositions où vous pouvez exprimer vos ressentis, vos aspirations et vos propositions.

Un grand débat national s'organise. La mairie d'Antoingt se propose de fournir le cadre de ce débat pour les habitants d'Antoingt.

Si vous souhaitez y participer, ou éventuellement l'organiser, merci de vous faire connaître à la mairie avant le 31 janvier.

Il sera « remonté » par le canal de l'association des maires.

Il n'est pas souhaitable de vouloir nous replier sur nous même derrière les frontières de notre village, de notre région et de notre pays.

On ne peut pas limiter nos aspirations au bonheur à la seule ambition de consommation de produits de plus en plus sophistiqués, de plus en plus onéreux et très vite obsolètes.

Nous pouvons avoir tous ensemble de grandes ambitions :

- L'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique,
- Le rééquilibrage d'un développement favorisant l'humain face à la surenchère du gain et de la course au profit,
- La lutte contre la fracture sociale, pour ne pas oublier les « sans grade », les personnes âgées, les enfants...

J'ai retenu de mes contacts avec les « gilets jaunes » en décembre le plaisir de s'exprimer, de pouvoir dire, de se reconnaître dans la lutte pour un objectif solidaire, pour un intérêt général et non pour son intérêt individuel ou partisan.

Ces démarches sont un très bon « carburant » pour donner du sens à notre action, à nos choix, à nos engagements.

Je nous souhaite de ne pas rester des spectateurs frileux et sceptiques lors des échéances de la nouvelle année. Vous aurez à choisir le 26 mai prochain quelle Europe vous voulez construire et faire vivre en vous appuyant sur la devise de notre République Française :

Liberté, Egalité, Fraternité

Chantal ROUSSEL

Pour en finir avec 2018, feuilletons l'agenda de la commune :

- Janvier-février 2018 :
 - Enquête auprès des familles du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) sur les rythmes scolaires. Le choix majoritaire pour la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) a conduit à la suppression des TAP, mise en pratique à la rentrée de septembre 2018,
 - Recensement de la population avec, pour la première fois, l'utilisation de l'outil informatique pour collecter les informations. Agent recenseur : Mme Nicole Souiller.
- Février-mars 2018 :
 - Dans le cadre du SIVOM :
 - Rénovation du réseau d'eau potable rue de la voie gallo-romaine (Mazerat) :
 - Réaménagement des branchements d'eau potable,
 - Déplacement et changement d'une borne d'incendie.
 - Formation pour assurer la nouvelle compétence municipale concernant les PACS.
- 8 mai 2018 : commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale, dépôt de gerbe au monument aux morts.
- Juin-juillet 2018 : orages violents, notamment dans les quartiers de la route de Vodable, de la Pougère, de la place du square, de la route de Domazat, de la rue de l'amandier et de la rue des sapins.
- 7 et 8 juillet 2018 : fête de St Gal :
 - 7 juillet : apéro concert organisé place du square par Antoingt Animation,
 - 8 juillet : vide grenier organisé place de la fontaine par les Sabots d'Antoingt.



- 14 juillet 2018 : fête nationale. Réouverture, après travaux, de la salle polyvalente.
- Août 2018 :
 - 2 août : concert gratuit de la Bande des Hautbois, sous la direction de Claude Villevieille,
 - 30 août : réparation de dégradations à l'espace de jeux (vitres cassées, siphons de lavabos arrachés, arbres nouvellement plantés arrachés). Coût total : 700€.
- Septembre 2018 :
 - Départ à la retraite de Mme Touzet, accueil de Mme Bettenfeld à l'agence postale, nouveaux horaires,
 - Installation devant l'agence postale d'une malle-poste pour l'envoi de lettres et de colis,



- Mise en place sous forme dématérialisée des commandes des repas des enfants à la cantine du SIVU, à Antoingt et à Solignat. On compte en moyenne 30 rationnaires à Antoingt et 40 à Solignat.
- Septembre-novembre 2018 :
 - Distribution des plaques de numérotation des habitations par les membres du conseil municipal. Les personnes absentes lors de la distribution trouveront leur plaque au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.
 - Reprise des rencontres « jeux de société » du vendredi dans la salle polyvalente, sous la responsabilité et l'accueil de M. et Mme Souiller.
- Octobre 2018 :
 - 2 octobre : changement du battant de la cloche de l'église (coût de l'opération : 1160€),
 - 6 octobre : soirée théâtre à la salle polyvalente par « les pièces montées de la Couze », organisée par Antoingt Animation.

- Novembre 2018 :
 - 11 novembre : cérémonie commémorative du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, avec la participation des enfants d'Antoingt.



- 17 novembre : Veillée « contes auvergnats » à la salle polyvalente, organisée par les Sabots d'Antoingt,
- 30 novembre : Soirée inaugurale « les p'tits papiers », organisée par l'Agglomération Pays d'Issoire à la salle polyvalente. Les Sabots d'Antoingt et Antoingt Animation ont participé à l'organisation de cette manifestation, et ont décidé de reverser au Téléthon les bénéfices faits lors de cette soirée (50€).
- Décembre 2018 :
 - 2 décembre : opération « décorons Antoingt » organisée par Antoingt Animation.
 - 9 décembre : Repas des aînés à la salle polyvalente, offert aux plus de 60 ans par la commission municipale d'action sociale.
 - Distribution de colis gourmands aux plus de 75 ans ne pouvant pas se déplacer.
 - A partir du 15 décembre : ouverture en mairie du cahier de doléances et de propositions



Station d'épuration :

La mise en chantier de la rénovation de la station d'épuration du chemin de Tronçais a été retardée par la difficulté d'acquérir le terrain avoisinant, nécessaire pour l'implantation des filtres plantés de roseaux. Cet achat est en négociation par l'établissement public foncier du Puy-de-Dôme (EPF Smaf), qui réalise cette opération pour la commune.

L'ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique prise par Mme la préfète du Puy-de-Dôme le 26 septembre 2018 a été attaquée devant la cour administrative d'appel de Lyon. Nous attendons le jugement.

Le dossier technique préparé par la SECAE en collaboration avec le SIVOM d'Issoire est en attente.

Travaux d'éclairage public (dans le cadre du SIEG) :

- Implantation d'un poste de transformation du courant électrique rue de l'Amandier.
- Prolongement de l'éclairage route de Mazerat (coût : 4800€, dont 2400 à la charge de la commune).
- Installation de prises et d'un compteur pour les manifestations place du square (coût : 4900€ dont 2450 à la charge de la commune).
- Promesse (jusqu'à présent non de tenue par ENEDIS) de suppression des poteaux électriques inutiles rue du Suquet et rue des Amandiers.

Travaux de rénovation des voiries communales :

- Signature avec le conseil départemental (ADIT 63) d'un contrat d'assistance technique (décembre 2018) pour les travaux de voirie.
- Mise à l'étude de la rénovation et/ou de l'aménagement des voiries (chemin d'Avigny, chemin des Condamines, chemin du Penthier, chemin de Domazat, rue des Sapins).

Boîte à livres :

Plusieurs personnes ont demandé d'ouvrir une « boîte à livres » à Antoingt. Pour favoriser la lecture et l'échange, cette idée est à soutenir aussi, pour envisager sa mise en œuvre, Mme la maire vous propose une rencontre le 4 février 2019 à la mairie à 18h30.

Chats errants :

A la demande de plusieurs habitants du bourg d'Antoingt et de Mazerat, importunés par les chats errants, une campagne de trappage en vue de leur stérilisation se déroulera de la mi-février à la mi-avril, en collaboration avec API (Pays d'Issoire) et SOS animaux (refuge de Bergonne).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'identification des chats et des chiens est obligatoire (article L212-10 du code rural). La législation (article L211-27 du code rural) précise que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association ».



L'objectif de cette démarche de stérilisation est de responsabiliser les propriétaires d'animaux. Les animaux proliférants portent atteinte à la santé publique ainsi qu'à la tranquillité du voisinage.

API (Agglomération Pays d'Issoire) :

Depuis janvier 2017, la fusion de 8 communautés de communes a été réalisée. Progressivement, et suivant le calendrier qui lui a été fixé par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), API a mis en œuvre les compétences qui lui incombent :

- Transport, notamment avec le conseil départemental pour le transport scolaire.
- Collecte, tri, recyclage des déchets avec le SICTOM (voir fiche jointe).
- Rénovation de l'habitat et économies d'énergie (voir dépliant joint).
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (voir dépliant joint).
- Service enfance-jeunesse :
 - Centre de loisirs accueillant les mercredis, pendant les petites vacances et les vacances d'été, avec possibilité de transport pour les enfants regroupés par secteur.
 - Actions d'éducation à l'environnement en lien avec les établissements scolaires du territoire ;
 - Enseignement musical, y compris par le biais de dispositifs en lien avec les établissements scolaires du territoire ;
 - Actions sport-santé en coordination avec les acteurs locaux ;
 - Actions d'enseignement de la natation y compris par le biais de dispositifs en lien avec les établissements scolaires du territoire ;
 - Gestion des équipements d'accueil de la petite enfance, des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires et des garderies périscolaires pour toutes les communes de moins de 10.000 habitants, et pour Issoire à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Dispositif de soutien aux associations :
 - Organisation d'événements sociaux, culturels ou sportifs d'importance exceptionnelle, destinés à renforcer la notoriété du territoire intercommunal, le cas échéant en lien avec des partenaires extérieurs publics ou privés habilités à intervenir.
 - Organisation de spectacles vivants (« les p'tits papiers »).
 - Prêt de matériel, de véhicule.
- Service environnement et entretien : mise à disposition de matériel et de service aux mairies pour le broyage de végétaux, entretien des fossés, désherbage.
- Collaboration avec la fourrière animale, qui permet à API d'adhérer à SOS Animaux en substitution des 89 communes déjà adhérentes.

Inscription sur les listes électorales :

La refonte des listes électorales est fixée au 1^{er} janvier 2019. Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales pour les quelles les listes électorales seront extraites du registre électoral unique (REU) :

- La radiation se prononce pour perte d'attache communale.
- Pour les jeunes atteignant la majorité : l'INSEE informera mensuellement la mairie de l'inscription d'office des jeunes 2 à 3 mois avant leur majorité par l'intermédiaire du REU.
- Toute demande d'inscription déposée à partir du 1^{er} janvier 2019 sera examinée par la mairie selon les modalités déterminées par l'article L31 du code électoral : « La décision prise par le maire est immédiatement notifiée à l'électeur intéressé et à l'Institut national de la statistique et des études économiques qui en informe le maire de la commune sur la liste électorale de laquelle cet électeur était précédemment inscrit. » par l'intermédiaire du système de gestion du REU.